

DÉPARTEMENT  
Maine-et-Loire

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE / SYNDICATS MIXTES

Élection du Président et des  
Vice-Présidents

ARRONDISSEMENT  
Segré

Effectif du conseil

48

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des dispositions du chapitre II du Titre II du Livre 1<sup>er</sup> de la deuxième partie relatives aux maires et aux adjoints par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil syndical (ou communautaire) de l'établissement public de coopération intercommunale de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Pierre-Pascal Bigot	Laura Clément	Nicolas Guyot
Gaëlle Trottier	Jean Pagis	Jacqueline Cottier
Pascal Crubleau	Frédérique Lehon	Juanita Foucher
Vincent Rebillard	Brigitte Olignon	Christophe Saison
Vincent Vignais	Emmanuel Charles	Nelly Guérin
Joël Esnault	Maryse Guémas	Christelle Lahaye
Antoine Michel	Jean-Pierre Bru	Mireille Poilane
Catherine Bellanger-Lamarche	Marina Gaté	Véronique Langlais
Rodolphe Bordron	Marie-Laure Tempé	Jean-Pierre Boisaud
Anne Bordron	Rachel Santenac	Alain Chollet
Yamina Riou	Jean-Yves Chatillon	Etienne Glémet
Bénédict Angles	Arnaud Gueudet	Nooruddine Muhammad
Amélie Paquereau	Jérôme Deloire	Liliane Courtin
Steeve Chailloux	Marie-Josèphe Boué	Claudia Moisson
Jérôme Guyot		

Absents (préciser s'ils sont excusés): Bastian Gente (excusé), Jean-François Perdriau (excusé), Gilles Raymond Hamon (excusé), Maryline Lézé (absente) .....

### 1. Installation des conseillers communautaires <sup>1</sup>

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jacques Mathieu, doyen (en application de l'article L. 2122-17 ou L. 2122-8 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-2), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Nicolas Guyot a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

### 2. Élection du président

#### 2.1. Présidence de l'assemblée

M. Jacques Mathieu conseiller le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie <sup>2</sup>.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le **président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire**. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### 2.2. Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20260409-2026-04-09-05-DE  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

<sup>1</sup> Ce paragraphe sera supprimé lorsque l'élection du président et des vice-présidents a lieu en cours de mandature.

<sup>2</sup> Majorité des membres en exercice du conseil syndical (ou communautaire) ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

**2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président de la séance qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ] ..... 44
- f. Majorité absolue <sup>3</sup> ..... 23

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nooruddine Muhammad	44	Quarante-quatre
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.7. Proclamation de l'élection du président**

M. Nooruddine Muhammad a été proclamé **président** et a été immédiatement installé(e).

**Photocopier cette page par autant de vice-président à élire**

**3. Élection des vice-présidents**

Sous la présidence de M. Nooruddine Muhammad élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15. vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 10 le nombre des vice-présidents du groupement.

**3.1. Élection du premier vice-président**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ] ..... 44
- f. Majorité absolue ..... 23

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Brigitte Olignon	44	Quarante-quatre
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président**

Mme Brigitte Olignon a été proclamée **première vice-présidente** et immédiatement installée.

**3.2. Élection du deuxième vice-président**

**3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20260409-2026-04-09-05-DE  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

<sup>3</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ]..... 45
- f. Majorité absolue ..... 23

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Pierre Bru	45	Quarante-cinq .....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président**

M. Jean-Pierre Bru a été proclamé **deuxième vice-président** et immédiatement installé(e).

**3.3. Élection du troisième vice-président**

**3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ]..... 44
- f. Majorité absolue ..... 23

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Véronique Langlais	44	Quarante-quatre .....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président**

Mme Véronique Langlais a été proclamée **troisième vice-présidente** et immédiatement installée.

**3.4. Élection du quatrième vice-président**

**3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ]..... 44
- f. Majorité absolue ..... 23

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Joël Esnault	44	Quarante-quatre .....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président**

M. Joël Esnault a été proclamé **quatrième vice-président** et immédiatement installé.

**3.5. Élection du cinquième vice-président**

**3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ]..... 47
- f. Majorité absolue ..... 24

Accusé de réception en préfecture 049-200071868-20260409-2026-04-09-05-DE Date de réception préfecture : 10/04/2026
---

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Juanita Foucher	47	Quarante-sept
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président**

Mme Juanita Foucher a été proclamée **cinquième vice-présidente** et immédiatement installée.

**3.6. Élection du sixième vice-président**

**3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ] ..... 44
- f. Majorité absolue ..... 23

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean Pagis	44	Quarante-quatre
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.6.2. Proclamation de l'élection du sixième vice-président**

M. Jean Pagis a été proclamé **sixième vice-président** et immédiatement installé.

**3.7. Élection du septième vice-président**

**3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ] ..... 37
- f. Majorité absolue ..... 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liliane Courtin	37	Trente-sept
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.7.2. Proclamation de l'élection du septième vice-président**

Mme Liliane Courtin a été proclamée **septième vice-présidente** et immédiatement installée.

**3.8. Élection du huitième vice-président**

**3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ] ..... 35
- f. Majorité absolue ..... 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nicolas Guyot	35	Trente-Cinq
.....	.....	.....

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20260409-2026-04-09-05-DE  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.8.2. Proclamation de l'élection du huitième vice-président**

M. Nicolas Guyot a été proclamé **huitième vice-président** et immédiatement installé.

**3.9. Élection du neuvième vice-président**

**3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [ b – c – d ] ..... 37
- f. Majorité absolue ..... 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascal Crubleau	37	Trente-sept.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président**

M. Pascal Crubleau a été proclamé **neuvième vice-président** et immédiatement installé(e).

**3.10. Élection du dixième vice-président**

**3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [ b – c – d ] ..... 39
- f. Majorité absolue ..... 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Emmanuel Charles	39	Trente-neuf
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.10.2. Proclamation de l'élection du dixième vice-président**

M. Emmanuel Charles a été proclamé **dixième vice-président** et immédiatement installé.

**3.11. Élection d'un autre membre du Bureau**

**3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 12
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [ b – c – d ] ..... 34
- f. Majorité absolue ..... 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Yamina Riou	34	Trente-quatre
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20260409-2026-04-09-05-DE  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

**3.11.2. Proclamation de l'élection d'un membre du bureau communautaire**

Mme Yamina Riou a été proclamée **membre du bureau communautaire** et immédiatement installée.

**3.12. Élection d'un autre membre du Bureau**

**3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ]..... 41
- f. Majorité absolue ..... 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pierre-Pascal Bigot	41	Quarante et un
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.12.2. Proclamation de l'élection d'un membre du bureau communautaire**

M. Pierre-Pascal Bigot a été proclamée **membre du bureau communautaire** et immédiatement installée.

**3.13. Élection d'un autre membre du Bureau**

**3.13.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ]..... 42
- f. Majorité absolue ..... 22

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Etienne Glémot	42	Quarante-deux
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.13.2. Proclamation de l'élection d'un membre du bureau communautaire**

M. Etienne Glémot a été proclamé **membre du bureau communautaire** et immédiatement installé.

**3.14. Élection d'un autre membre du Bureau**

**3.14.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ]..... 41
- f. Majorité absolue ..... 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-Laure Templé	41	Quarante et un
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.14.2. Proclamation de l'élection d'un membre du bureau communautaire**

Mme Marie-Laure Templé a été proclamée **membre du bureau communautaire** et immédiatement installée.

Accusé de réception en préfecture 049200071868-20260409-2026-04-09-05-DE Date de réception préfecture : 10/04/2026
--

**3.15. Élection d'un autre membre du Bureau**

**3.15.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ] ..... 43
- f. Majorité absolue ..... 22

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mireille Poilane	43	Quarante-trois
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.15.2. Proclamation de l'élection d'un membre du bureau communautaire**

Mme Mireille Poilane a été proclamée **membre du bureau communautaire** et immédiatement installée.

**5. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le neuf avril deux milles vingt-six, à vingt-deux heures, quarante-cinq minutes, en double exemplaire <sup>4</sup> a été, après lecture, signé par le président, le conseiller syndical (ou communautaire) le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président,

Le conseiller communautaire le plus âgé,

Les assesseurs,

Le secrétaire,

Accusé de réception en préfecture 049-200071868-20260409-2026-04-09-05-DE Date de réception préfecture : 10/04/2026
---

<sup>4</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat du groupement avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.